

JA
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-210 du 28 Mai 1985

Portant approbation du Budget Prévisionnel Exercice 1985 de la Loterie Nationale du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU la Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
- VU l'ordonnance N° 6/PRPMFAE du 23 Mars 1967 portant création de la Loterie Nationale du Bénin ;
- VU le décret N° 84-141 du 23 Mars 1984 portant approbation des Statuts de la Loterie Nationale du Bénin ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 22 Mai 1985,

D E C R E T :

Article 1er. - Est approuvé le Budget prévisionnel pour l'exercice 1985 ainsi que les résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Loterie Nationale du Bénin en sa séance du 27 Décembre 1984.

Article 2. - Ledit Budget est arrêté en recettes à la somme de Un Milliard (1.000.000.000) de francs CFA et, en dépenses, à la somme de Huit Cent Cinquante Neuf Millions Trente Cinq Mille (859.035.000) de francs CFA.

.../...

Article 3. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 Mai 1985

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances et
de l'Economie,

Horace ANTONIO

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 4 PPC 2 MFE 4 Autres
Ministères 14 SGCEN 4 SPD 2 DPE-DLC-INSAE 6 BCP 2 DCCT-GDE CHANC.-
ONEPI 3 IGE et ses Sections 4 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 10 BN-DAN 4
UNB-FASJEP 4 CCIB 2 LNB 10 JORPB 1.-